

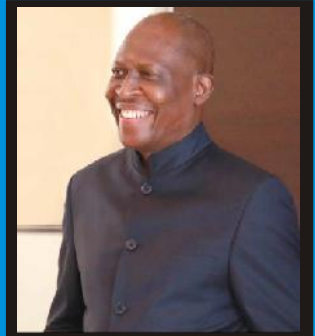
Ministère de la Santé

Règlementation de la tenue vestimentaire
des agents des formations sanitaires
publiques, privées et confessionnelles **P7**

Lire l'arrêté ministériel



Prof. Tchiri Daré, ministre de la Santé



Le Ministre Simféitchéou Mathias PRÉ
Sera inhumé ce **P6**
26 octobre 2024 à Pagouda

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses **24 OCTOBRE 2024 N° 490 - Prix 250 F CFA**

Développement inclusif



Le projet Coso, véritable
outil de lutte contre la
pauvreté dans les savanes **P2**

**Reine des sciences et
technologies, l'édition 3**



Mlle KOMOU Marie
Lucie couronnée

Assemblées annuelles du FMI et de la BM



Le Togo veut consolider
sa coopération avec les
institutions de Bretton Woods **P3**

SAFER

Apprêter sa juste monnaie avant un poste
de péage, c'est favoriser un franchissement
fluide et rapide.

L'actualité continue sur le www.waraa-info.tg

Développement inclusif

Le projet Coso, véritable outil de lutte contre la pauvreté dans les savanes

Le projet de Cohésion sociale des régions nord du Golfe de Guinée (Coso) a été lancé pour un développement plus harmonieux. Il réduit ainsi les inégalités entre les régions septentrionales et celles plus rapprochées de la capitale. Véritable outil de lutte contre la pauvreté, le projet se montre très bénéfique à Cinkassé, dans la région des Savanes.

L'initiative Coso est menée depuis juin 2022 au Togo par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadep) dans 41 cantons frontaliers, dont 37 dans la région des Savanes, 2 dans la région de la Kara et 2 autres cantons dans la région centrale.

En juin 2023, un bilan a été fait par les autorités, montrant très clairement les avancées obtenues de la mise en œuvre du projet Coso qui est exécuté selon l'approche de développement conduit par les communautés (DCC).



Au rang des interventions de Coso, se trouvent l'accompagnement offert aux communautés pour qu'elles prennent en charge leurs différentes activités, la mise en place des infrastructures de base, l'exécution des microprojets, les formations à la conduite du processus de passation de marché, l'entretien des ouvrages, etc.

Les populations de la commune Cinkassé 1 bénéficient d'un centre hospitalier préfectoral de pédiatrie, réceptionné le 24 septembre 2024. Il a

été réalisé à 148 millions de francs. L'infrastructure sanitaire vise à améliorer l'accès aux soins pour les enfants de la région.

Outre l'établissement de pédiatrie, des ouvrages élémentaires sont réhabilités ou construits, tels qu'un local technique, une guérite, un incinérateur pour les déchets médicaux dégradables, une cantine et une paillote pour les installations du CHP de Cinkassé.

D'autres infrastructures sont construites à Cinkassé comme le centre com-

munautaire et le forage photovoltaïque de Gnoaga Centre, les bâtiments scolaires, les ouvrages marchands...

À travers Coso, l'Anadep accompagne 16 villages de la région de Kara dans la réalisation de 21 sous-projets d'infrastructures communautaires. 3 de ces sous-projets sont les forages. À Teroda, par exemple, le village a bénéficié d'un centre communautaire équipé qui comprend 2 forages photovoltaïques d'un coût de 60 millions de francs, dans le cadre du même projet.

Toujours dans la région, le forage de Kadjanga allège la tâche des femmes dans la zone. Avant sa construction, les dames allaient s'approvisionner à plus d'un kilomètre du village et en période sèche, c'était la croix et la bannière.

En un an et six mois après la mise en route du Coso, les résultats étaient que 563 investissements en infrastructures socioéconomiques ont été approuvés. Les infrastructures couvrent plusieurs domaines : les pistes rurales, l'eau et l'hydraulique, l'éducation, le développement à la base, l'assainissement, le sport et les loisirs, l'environnement.

Le projet Coso s'étend sur une période de 5 ans qui va de 2022 à 2027. Il est financé à hauteur de 33 milliards de francs CFA par la Banque mondiale. Il vise à améliorer la résilience socioéconomique et climatique des communautés ciblées.

Waraa

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

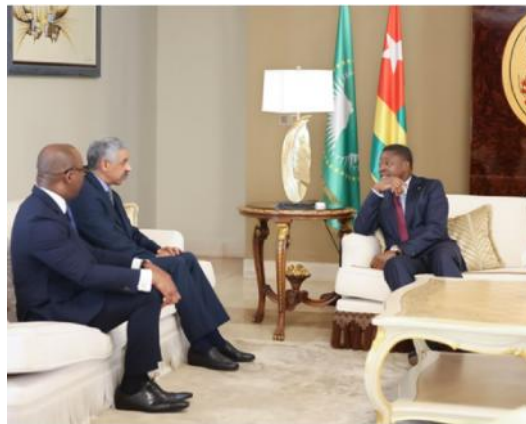
Partenariat Togo-BADEA

Sidi Ould Tah chez Faure Gnassingbé

Le Directeur général de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) Sidi Ould Tah a été reçu par le Président Faure. C'était le 21 octobre 2024 à la Présidence de la République. Il était question pour les deux personnalités d'évaluer, au cours de cette rencontre, l'état du partenariat entre le Togo et la BADEA. « L'objet de cette audience était de présenter à Son Excellence, la Banque arabe pour le développement économi-

que en Afrique, les derniers développements au sein de la Banque, mais aussi les perspectives de partenariat avec le Togo » a expliqué Sidi Ould Tah.

Partenaire de longue date du Togo, la BADEA est une institution financière destinée au développement de la coopération économique, financière et technique arabo-africaine. A ce titre, elle appuie le pays dans la mise en œuvre des projets à fort impact social et économique notamment dans les sec-



teurs des infrastructures routières, d'hydraulique, de l'énergie, de l'éducation, de la santé. Elle accompagne également le secteur privé togolais à travers des appuis techniques et financiers.

A l'issue des échanges, le Directeur général de la BADEA s'est félicité des orientations du Président de la République pour renforcer ce partenariat. Il a pour sa part réaf-

firmé l'engagement de l'institution à accompagner davantage la politique de développement du Président de la République. « C'était aussi une opportunité pour moi de réitérer l'engagement de la BADEA et du Groupe de coordination arabe à continuer d'apporter tout leur appui aux priorités du Président de la République, en particulier dans le secteur des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture » a-t-il indiqué.

Jack NUKUNU

Assemblées annuelles du FMI et de la BM

Le Togo consolide sa coopération avec les institutions de Bretton Woods

Une délégation togolaise participe aux Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale à Washington. Elles ont démarré le lundi 21 octobre 2024. La délégation est conduite par Essowè Georges Barcola, ministre de l'Économie et des Finances, et Mme Sandra Ablamba Johnson, Secrétaire générale de la présidence de la République et Gouverneure du Togo auprès de la Banque mondiale.

Ces assemblées annuelles représentent un rendez-vous



incontournable pour le Togo. En effet, notre pays cherche à consolider sa coopération avec les institutions de Bretton Woods et à obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre de ses projets de développement, notamment dans le cadre du Plan National de Dé-

veloppement (PND) et de la feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025. Selon un communiqué du ministère de l'Économie et des Finances, ces rencontres internationales offrent au Togo l'opportunité d'échanger avec les dirigeants des deux principales institutions finan-

cières mondiales sur des sujets cruciaux pour le développement économique du pays. Dans ce sens, les discussions vont permettre de faire un bilan des engagements en cours et d'explorer de nouvelles pistes de coopération. Au cœur des débats, figure le nouveau programme de 42 mois signé avec le FMI, soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC), pour un montant de 390 millions de dollars. Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre des réformes économiques engagées par le Togo, dans un contexte

mondial marqué par des incertitudes économiques et financières.

Le Cadre de partenariat 2025-2029 avec la Banque mondiale constitue un autre point majeur de cette mission à Washington. Ce nouveau partenariat vise à aligner les projets de la Banque mondiale avec les priorités de développement du Togo pour les cinq prochaines années. Il met l'accent sur le financement des infrastructures, le renforcement du capital humain, et la transformation numérique, tout en inté-

Suite à la p 4 3

Mlle KOMOU Marie Lucie couronnée

L'apothéose de la 3^e édition du concours « Reine des sciences et technologies » s'est déroulée le 19 octobre 2023 dans un grand hôtel de Lomé. Cette année, 15 filles étaient à la quête de la couronne. A l'issue de la soirée, c'est Mlle KOMOU Marie Lucie qui a arraché la couronne avec une moyenne de 17,19. Elle est suivie de AKOTI Marie Sophie, 1^{ère} Duchesse avec une moyenne de 16,65 et KUMAH Godwin Carole, 2^e Duchesse avec 16,58.

La soirée s'est déroulée en présence de plusieurs personnalités dont les femmes inspirantes dont Ayélé Jessica KOUEVI, première femme pilote au Togo et Simone Fafa KEKE, première femme capitaine de la marine



marchande du Togo. Elles ont profité de l'occasion pour féliciter les lauréates pour leur audace tout en les encourageant à poursuivre leurs rêves.

Le concours « Reine des sciences et technologies », est organisé par la fondation Asaal. L'objectif est de susciter l'intérêt de la jeune fille pour les domaines des sciences et technologies ; promouvoir la culture de l'excellence en milieu scolaire et dans la société ; inciter les meilleures à persévérer dans leur cursus. Pour Abira Bonfoh, fondatrice de ladite fondation, il est question de donner un peu plus de chance et d'opportunités à la jeune fille pour que sa

participation à la construction de notre cité soit optimale et alignée sur nos valeurs sociales. « Les jeunes filles doivent être encouragées à croire en elles-mêmes, à avoir une confiance en soi et à poursuivre leurs rêves mais dans les secteurs où elles sont encore peu représentées. », a-t-elle soutenu. Parlant de soutien, les lauréates ont reçu des enveloppes consistantes. La reine a obtenu la bagatelle somme de 5 millions de francs CFA. La 1^{ère} duchesse a 3 millions, la 2^e a 2 millions. Les autres finalistes sont répartis avec une somme de

500 000F CFA/personne. En plus du soutien qu'elle apporte à la jeune fille à travers le concours « Reine des sciences et technologies », la fondation Asaal œuvre aussi dans le social. Elle a profité de l'apothéose de la 3^e édition pour apporter un soutien financier de 5 millions à l'initiative « Reine de l'art », 1, millions à l'orphelinat Sainte Monique de Tône et une enveloppe de 5 millions au groupement de femmes la fraternité de Bassar.

L.K.

Assemblées annuelles du FMI et de la BM

Le Togo consolide sa coopération avec les institutions de Bretton Woods

Suite de la p 3

grant des mesures pour renforcer l'inclusion sociale et la lutte contre les inégalités.

Il faut préciser que le premier jour de ces assemblées, la délégation togolaise a eu une rencontre fructueuse avec Kenji Okamura, Directeur Général adjoint du FMI. Les échanges ont porté sur les conclusions de la dernière mission du FMI

au Togo, ainsi que sur les réformes en cours et les perspectives économiques du pays. Le ministre Barcola et Mme Johnson ont souligné les efforts du gouvernement togolais pour consolider la stabilité macroéconomique et renforcer la résilience de l'économie face aux chocs externes.

WARAA

Transport urbain au Togo **YANGO suspendu**

Les activités de l'opérateur YANGO sont suspendues sur toute l'étendue du territoire togolais. Selon un communiqué pondu par le ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires le 17 octobre 2024, les activités de ce opérateur sont illicites.

YANGO est gestionnaire d'une plateforme digitale facilitant la mise en relation conducteur-client pour des services de transport de personnes. Cet opérateur, selon le ministère en charge des transports a commencé ses activités au Togo depuis juin



2024, en violation de toutes les procédures et autorisation administrative requises. « Ces manquements représentent des risques significatives pour notre pays, notamment, le risque sécuritaire pour les usagers en l'absence de contrôles adéquats. », peut-on lire dans ce communi-

qué.

En suspendant les activités de l'opérateur YANGO, le gouvernement dit être soucieux de la sûreté et de la sécurité des usagers, de l'ordre et la légalité. Il compte alors sur le civisme et le sens de responsabilité de tous.

WARAA

Le développement des universités publiques, une priorité nationale

L'enseignement supérieur au Togo connaît des changements en termes de qualité de l'éducation, de renforcement de l'accès et d'adaptation aux exigences d'un marché du travail. Le gouvernement sait que, ce secteur clé joue un rôle fondamental dans la formation des futurs cadres et des leaders de demain. C'est pourquoi le développement des universités publiques se trouve au cœur des priorités nationales.

Au cours de la dernière décennie, un air nouveau caresse dans le sens du poil les universités de Lomé et de Kara. Ces centres de savoir ont de plus en plus diversifié leurs offres de formation. Les deux institutions publiques soutiennent d'avantage l'innovation et la recherche scientifique. Elles forment les étudiants dans des conditions optimales, grâce à des infrastructures adaptées, à une meilleure gouvernance universitaire, etc. De l'argent est injecté.

L'une des collaborations qui permettent au Togo de faire avancer l'enseignement supérieur est celle avec les Nations unies. Sur une période de 5 ans (2019-2024), elles ont mobilisé 3 milliards de francs CFA pour les universités publiques.

Cette somme qui couvre les universités de Lomé (UL) et



universitaire d'innovation et de technologie à l'UL, la construction et l'équipement du laboratoire de télédétection appliquée et de

tifs de développement durable (ODD) que cible le pays. Il promeut la digitalisation de l'éducation, la création de cours en ligne, la prolifération des universités virtuelles, etc.

Il prolonge la collaboration susmentionnée jusqu'à l'année 2030 afin de soutenir encore plus le développement d'orientations stratégiques en matière de formation, de recherche, de prospective et d'adapter les programmes aux exigences du marché du travail.

L'accord vise aussi à renforcer les compétences des étudiants en leadership et à développer leurs aptitudes à travailler dans un cadre qui favorise la concrétisation des droits humains et de l'égalité des sexes. Il est par ailleurs question de faire avancer la culture d'entrepreneuriat chez la cible et de soutenir la création des start-

ups.

L'université de Lomé et celle de Kara montrent aujourd'hui un nouveau visage. Dans le classement 2024 établi par l'African University Ranking (UniRank), l'UL est parmi les 100 meilleures universités africaines, gagnant 33 places par rapport au classement précédent.

L'effectif de l'université était de 74 000 étudiants en 2022. Celui de Kara culmine à 20 000 têtes. Depuis 2004 jusqu'à ce jour, plus de 34 000 étudiants sont sortis diplômés de l'UK.

L'UK dispense des connaissances théoriques et pratiques dans 80 filières de formations fondamentales et professionnelles. Dans tous les deux centres du savoir, la modernisation des infrastructures et l'amélioration des conditions d'apprentissage des jeunes sont fortes.



de Kara (UK) représente un appui multiforme qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre les 3 acteurs. L'initiative est d'une grande aide pour l'enseignement supérieur dans le pays à travers la construction de plusieurs infrastructures dédiées à l'innovation.

Peuvent être mentionnés en guise d'illustration le Pôle

géomantique, le soutien au développement du Master en planification du développement de l'UK, de diverses études et recherches dans de différents domaines.

Le 25 septembre 2024, l'UL, l'UK et l'équipe-pays du Système des Nations unies (SNU) ont signé un nouvel accord de partenariat tripartite, en conformité avec les Objec-

La Rédaction

Remerciements & Annonces

Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise
Le Chef du canton de Pagouda,
Monsieur Jules Gnadi - N'labi PRE, Chef de Famille, son épouse et ses enfants

Monsieur Henri Koudjolou DOGO, Doyen de la famille AROKOU-SEMA, Ancien Ministre, ses Frères, sœurs, leurs épouses, époux et leurs enfants
Monsieur Jacques Danka Longa, Evêque du diocèse de Kara
Le Ministre d'Etat, Monsieur Solitoki Magnime ESSO, les Ministres et anciens Ministres de la Préfecture de la BINAH
Les Ministres, Frères, Amis et Hautes Personnalités
Le Secrétaire Exécutif du Grand Parti UNION POUR LA REPUBLIQUE (UNIR) et ses Cadres

Le Général de Brigade Dadjia Martin MAGANAWÉ, Gouverneur de la Région des Plateaux

Les Préfets de la BINAH et de la KOZAH

Les Honorables Députés à l'Assemblée Nationale, les Conseillers Régionaux et les Maires de la BINAH

Monsieur Mamam Joseph PRE, Doyen de la Famille PRE, ses Frères et Sœurs ;

Messieurs PRE Sébastien, Timothé, Yves, Franck, Vincent, leurs Frères, Sœurs, leurs épouses, époux et leurs enfants

Les Enfants du Défunt :

- Sandra Solim au Canada,
- Pierrick Essohanam en France,
- Grégoire Prince Essodong à Lomé,
- Stella Essognima en France,

Les Familles :

PRE, DOGO, AROKOU, SEMA et EDJEU au Togo et à l'étranger
Les Mamans Mélanie, Mariam, Hélène épouses PRE et leurs Familles
Les Familles AGUIM, MASSINA, MAGANAWÉ au Togo et à l'étranger
Les Familles DOTSE, AMOUSSOUVI, YAYA, BODJONA, YARK, YOMA, DAO au Togo et à l'étranger
Les Familles BARCOLA, AWATE, PALANGA au Togo et à l'étranger

La chefferie traditionnelle du Togo

Le curé de la Paroisse Notre Dame sous la Croix d'Agbalépédogan

Les Curés de la Paroisse Santa Maria Goretti de Pagouda et de la Paroisse Saint Michel Archange de Kara-Tchanadé

Les différentes Amicales des cadres et Ressortissants de la BINAH au Togo et à l'étranger

Les Familles parentes, alliées et amies, Profondément touchées par les nombreuses marques de sympathie, d'affections et de soutien que vous leurs avez témoignées de diverses manières lors du rappel à Dieu de leur très cher et regretté :

Simféitchéou Mathias PRÉ

Ministre Conseiller du Président de la République, Président du Conseil d'Administration de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) Ancien Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Ancien Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme Ancien Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation, Professionnelle et de l'Artisanat Ancien Député à l'Assemblée Nationale, Officier de l'Ordre du Mono

survenu le dimanche 06 octobre 2024 à l'hôpital DOGTA LAFIÉ de Lomé dans sa 70ème année



Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien

vouloir assister ou de vous unir d'intentions aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMMES

A LOMÉ

MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

19h 30 : Veillée de prières et de chants en l'Eglise Notre Dame sous la Croix d'Agbalépédogan

A PAGOUA

VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

19h30 : Veillée de prières et de chants sur le stade de l'Ecole Centrale de Pagouda

SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

06h 00 à 8h 00 : Chapelle Ardente au domicile du Défunt

08h 00 : Levée du corps

08h 30 :

- Hommages
- Messe d'enterrement sur le stade de l'Ecole Centrale de Pagouda
- Inhumation dans la plus stricte intimité familiale.

DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024

08h 00 : Messe d'Action de Grâce en l'Eglise Catholique Santa Maria Goretti de Pagouda

MAISON MORTUAIRE : Maison du chef du canton de Pagouda

PHARMACIES DE GARDE

Du 21 Octobre 2024 au 28 Octobre

PHARMACIE JEANNE D'ARC	90 86 40 51	Près de Maro-Renaud-Star
PHARMACIE ETOILES	96 27 05 05	10 Av. Nouvelle Marche
PHARMACIE OCEANE	96 75 25 02	Rue HOULATA, e endoulaire rue de l'OCAM, face
Hôtel de la PAIX		
PHARMACIE ECLAIR	96 80 09 06	Rue Avenou, Bè Ahigo, dans le prolongement du
Marché de Ahigo		
PHARMACIE KODJOMAKOPE	22 21 89 90	Avenue Duisbourg
PHARMACIE ROBERTSON	22 22 28 41	607, Avenue François MITTERAND/Nyékoukpè
PHARMACIE BON SECOURS	70 45 76 74	Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca
PHARMACIE AMTIE	70 25 62 57	72 Av. des Hydrocarbures SOTED
PHARMACIE THERYA	70 44 81 77	Petit contournement, à 500 m de la Foire internatio-
rale Togo 2000		
PHARMACIE ST PAUL	22 61 85 08	Bd. Jean Paul II
PHARMACIE LE JOURDAIN	92 38 30 50	Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG
Tokoin Wuti		
PHARMACIE HEDZRANAME	22 26 49 61	Marché HEDZRANAME
PHARMACIE KOUESSAN	96 80 10 01	En face du stade de Kégué
PHARMACIE JMMESHAK	92 24 42 70	Rue Tchamba 964, à 500 m de la base de Satom 01
BP: 1391 Houtigomé Lomé - Togo		
PHARMACIE PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BEKPOTA près du Marché Dafa
PHARMACIE SEFOPO	70 34 65 65	ADAKPAME grand contournement, rond point
Sawéto non loin de la station Somayef		
PHARMACIE OGRAINDOR	70 59 09 53	Carrefour Zortobor Grand contournement
PHARMACIE BETHEL	98 58 64 64	ADIDOGOME Soviégo, bd du 30 Août, face OraBank
et Banque Atlantique		
PHARMACIE DESECOLES	22 51 75 75	Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG,
Route de Kpalimé		
PHARMACIE EL-NISSI	99 73 39 32	Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédoké-Gbomomé
à 200 m de la station total d'Apédoké		
PHARMACIE HOSANNA	97 77 69 59	Carrefour Sagbadé-Sémékronavo, en face de la sta-
tion service SANDL		
PHARMACIE MAGNIFICAT	70 44 51 59	Addogomé yoké Agblégan, rue de la pampa à 100
mdu palais royal de Yoké		
PHARMACIE MATHILDA	22 51 15 34	Route PATASSE - Lomégan - ODEF
PHARMACIE EL-SHADI	96 80 09 10	Face Ecole Théologie ESTAO
PHARMACIE ENCOUL	22 25 90 08	Station d'Agbalépédogan
PHARMACIE GAULIEN	96 03 02 21	Rue Paves d'Adidogomé
PHARMACIE DES ROSES	70 42 37 72	AGOE - Vékossito, près de l'entreprise de l'Union
PHARMACIE BETANA	96 80 10 11	Rue Sita, Toti-Sierkromé non loin de la salle des
Témoins de Jéhovah		
PHARMACIE VOLONTAS DEI	70 42 23 60	Avédi, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien bar
Sun City		
PHARMACIE EL-SHAMMAH	70 43 25 85	Site à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes
PHARMACIE LA GRACE	90 56 16 81	Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN/AGP
Agpé		
PHARMACIE ST ESPRIT	70 40 29 06	Sur la bretelle Agpé-Nyivé Kégué, Face au CEG
Agpé-Est		
PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES	70 44 01 01	Carrefour Maison Blanche en allant à "Deux Lions"
en face de STAM		
PHARMACIE TO-EPSON	70 42 94 41	Face Terminal du Sahel Togblékopé
PHARMACIE LIDDY	70 90 19 60	AGOE-DIKAME, Bernard Copé après la station CAP
en face du Camp de tir		
PHARMACIE RESINA PAOIS	70 45 98 58	ADETIKOPE Rte Nationale NO1
PHARMACIE KODOYO	93 70 48 12	DAVE, rte de la Nationale No1 avant le péage de
Davé en face de la Station Sanol		
PHARMACIE LA BARAKA	90 17 49 28	Agpé LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE
A PROXIMITE DU CAMP GP		
PHARMACIE ESPACE VIE	99 85 89 07	AGOE Logopé non loin de face de Loisirs BKS2
PHARMACIE EXCELLENCE	93 27 95 54	AGOE Dérakpè Voie CEDEAO
PHARMACIE VITAS	22 25 63 43	Stade à Agpé Assyélé du côté ouest
PHARMACIE SANGUERA	70 42 80 80	Près du lycée Sangera
PHARMACIE LA SHEKINAH	93 39 02 05	AGOE NIVE Atomé carrefour Amadanta
PHARMACIE NELLYS	92 01 11 00	Klémé Agokpanou, non loin du château d'eau, sur la
voie de Ségbé à Sanguera		
PHARMACIE SAGBIBA	91 83 87 83	AGOE-Nanegbe à côté de la station T-Oil
PHARMACIE MBA	70 27 81 81	Agpé-Légbassito, Route de Mission Tové, 300 mè-
tres après le marché de Légbassito		
PHARMACIE DE LEDEN	70 42 13 98	Route d'Aného, face Cité Baguida
PHARMACIE ANEPOZO	93 01 73 51	AVECZO Be Kome à côté de la face ubi ue 04 BP
353 Lomé - Togo		
PHARMACIE LA PATIENCE	70 05 23 39	DJAGBLE, A 300 mètres du CMS Atakéléfé)



Arrêté Ministériel N° 322 /2024/MSHP/CAB/SG du 23 OCT 2024

Portant réglementation de la tenue vestimentaire du personnel des formations sanitaires publiques, privées et confessionnelles

LE MINISTRE

Vu la loi n°2009-007 du 15 mai 2009 portant code de la santé publique de la République togolaise ;
Vu le décret n°2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;
Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'État et ministres ;
Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
Vu le décret n° 2024-041/PR du 20 août 2024 portant composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°0021/2013/MS/CAB/SG du 27 février 2013 portant organisation des services du ministère de la santé ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1 : Le présent arrêté a pour objet d'harmoniser le code vestimentaire du personnel dans les formations sanitaires. Il s'applique à l'ensemble du personnel en contact direct avec le patient ou son environnement dans les formations sanitaires sur toute l'étendue du territoire national.

Article 2 : Pour répondre aux exigences en matière d'hygiène et de protection, les uniformes des professionnels de santé sont dorénavant conformes aux caractéristiques ci-après :

Catégorie socio-professionnelle	Couleur	Modèle
Médecins/Chirurgiens-dentistes/Pharmaciens	Blanche	Blouse à manche courte ou longue couvrant les genoux et/ou ensemble tunique (haut et pantalon en bas)
Prestataires de soins paramédicaux (Techniciens Supérieurs de Santé, anesthésistes, instrumentistes...)	Verte	Ensemble tunique
Prestataires de soins de rééducation et de réadaptation (Kinésithérapeute, orthophoniste, orthoprothésiste, santé mentale)	Grise	Ensemble tunique
Infirmiers	Blanc-bleu	Ensemble tunique en blanc avec col bleu
Sages-femmes	Rose rayée	Blouse manche courte couvrant les genoux et ensemble tunique
Accoucheuse	Rose unie	Ensemble tunique
Personnel technique	Bleu foncé	Blouse manches courtes ou manches longues et/ou ensemble tunique
Auxiliaires en pharmacie et assimilés	Vert- claire	Blouse manches courtes ou manches longues
Personnel d'appui (garde malade, technicien de surface, agent de buanderie)	Violet	Ensemble tunique
Personnel administratif (secrétaire, agent de guichet)	Beige	Blouse manches courtes ou manches longues
Agent des services de la morgue	Kaki	Ensemble tunique

Article 3 : Des règles particulières s'appliquent au personnel intervenant dans certains services spécifiques notamment, le bloc opératoire et le laboratoire conformément aux standards internationaux.

Article 4 : Le personnel des formations sanitaires est identifié à partir d'une inscription sur sa tenue.

L'inscription porte les mentions suivantes :

- nom et prénom de l'agent ;
- qualification professionnelle ;
- titre.

Article 5 : Le personnel de soins des formations sanitaires est tenu, aux heures de travail, de porter des chaussures silencieuses, antidérapantes, fermées sur le dessus et au bout, facilement nettoyables.

Hormis le personnel en activité professionnelle extrahospitalière et sauf cas de force majeure, il est interdit de porter les tenues de service hors des périmètres des formations sanitaires.

Article 6 : Des surblouses, des surchaussures et autres équipements de protection peuvent être utilisés, en cas de nécessité pour assurer une protection supplémentaire lorsqu'il y a un risque de projection de sang et/ou de liquides biologiques.

Article 7 : Les formations sanitaires fournissent à leur personnel le kit vestimentaire nécessaire.

Article 8 : Les étudiants et les stagiaires en cours de formation adoptent le même code vestimentaire que le corps de métier auquel ils sont sensés appartenir à la fin de leur formation.

Toutefois, les apprenants des écoles de sage-femme et infirmier conservent leur tenue de stage actuelle.

Article 9 : Les modalités pratiques de mise en œuvre du présent arrêté sont précisées par des directives.

Article 10 : Tout manquement aux dispositions du présent arrêté est puni conformément à la législation en vigueur.

Article 11 : Les formations sanitaires et l'ensemble du personnel, disposent d'un délai de six (06) mois pour se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Article 12 : Le secrétaire général du ministère de la santé et de l'hygiène publique et les responsables des formations sanitaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

SIGNE

Professeur Tchou DARRE
Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

AMPLIATIONS	
Ministre/CAB	01
MAUS	01
SG	01
Dtions Gles	02
Dtions Cles	10
DRS	06
CHU	03
Ecoles de formation	13
FSS	01
Archives	01
JORT	01

Pour ampliation



Mme Midamégbé AKAKPO
Directeur de cabinet



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)